



DELIBERATION N° 2021-18

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 21 janvier 2021 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2021 de Storengy

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE, Ivan FAUCHEUX et Jean-Laurent LASTELLE commissaires.

1. CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE

L'article L.421-3-1 du code de l'énergie prévoit que « les infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel qui garantissent la sécurité d'approvisionnement du territoire à moyen et long termes et le respect des accords bilatéraux relatifs à la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel [...] sont prévues par la programmation pluriannuelle de l'énergie mentionnée à l'article L.141-1. Ces infrastructures sont maintenues en exploitation par les opérateurs ».

En application de l'article L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockages souterrains de gaz naturel transmettent leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE « veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des stockages et à leur accès transparent et non discriminatoire ».

La CRE rappelle que la programmation pluriannuelle de l'énergie fixe un objectif de résultat en débit de soutirage et en volume utile pour l'ensemble du périmètre des sites de stockage régulés des trois opérateurs de stockage, afin de garantir la sécurité d'approvisionnement. Le respect de ces objectifs doit se faire au moindre coût pour la collectivité, et les programmes d'investissements des opérateurs de stockage doivent concourir à cet objectif.

Ainsi, la CRE a demandé aux opérateurs, dans ses précédentes délibérations portant approbation du programme d'investissements, d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet, relatif au maintien ou à l'amélioration des performances, d'un scénario alternatif sans réalisation de l'investissement présentant ses conséquences sur les performances du site concerné ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.

Le programme d'investissements de Storengy pour l'année 2020 a été initialement approuvé par la CRE dans sa délibération du 23 janvier 2020¹. Storengy a soumis à la CRE à mi-année une version révisée de ce programme pour 2020, que la CRE a approuvée dans sa délibération du 22 juillet 2020². La CRE a par ailleurs demandé à Storengy de présenter, pour juin 2021, un bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements.

Storengy a transmis à la CRE son programme d'investissements pour l'année 2021 le 2 novembre 2020. A cette occasion, Storengy demande également l'approbation de plusieurs nouveaux projets, dont les projets de rénovation des installations de Chémery et le déploiement d'une nouvelle version de SAP.

Storengy a été auditionné le 14 janvier 2021.

La présente délibération a pour objet :

- l'approbation du programme d'investissements de Storengy pour l'année 2021 ;
- l'approbation des nouveaux projets soumis par Storengy.

¹ Délibération de la CRE du 23 janvier 2020 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2020 de Storengy

² Délibération du 22 juillet 2020 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2019 et portant approbation du programme d'investissements 2020 révisé de Storengy

2. PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2021 DE STORENGY ET DEMANDE D'APPROBATION

Pour l'année 2021, Storengy présente un programme d'investissements qui s'élève à 208,7 M€. Ce budget est en hausse de 33 % par rapport au budget révisé pour l'année 2020, qui s'élève à 156,7 M€³ (niveau inférieur au budget de 169,3 M€ approuvé par CRE début 2020 en raison de l'impact de la crise sanitaire sur l'avancée des projets de Storengy).

La hausse du budget est notamment associée au report, du fait de la crise sanitaire, de la réalisation de travaux prévus en 2020 (20 M€). Au-delà de ces reports, la hausse du budget en 2021 est principalement associée à la poursuite de l'intensification de certains programmes (relatifs à la tuyauterie, aux puits et à la sécurité) ainsi qu'à des demandes d'approbation relatives à la rénovation du site de Chémery, au déploiement d'une nouvelle version de SAP et à la réalisation d'études.

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2021 est la suivante :

Postes (M€)	Révisé 2020	Demande 2021
Plan de rénovation	23,5	27,0
<i>Rénovations à l'étude</i>	7,2	7,3
<i>Projets majeurs en cours de réalisation</i>	16,3	19,7
Programmes	85,7	115,2
<i>Intégrité et obsolescence</i>	73,1	95,7
<i>Sureté et sécurité</i>	12,6	19,5
Investissements courants	47,5	56,3
<i>Travaux régionaux</i>	9,4	10,2
<i>Petits projets industriels</i>	25,7	33,8
<i>Informatique</i>	12,5	12,3
Demande d'approbation		10,2
SAP		6,9
<i>Chémery - Remplacement de l'atelier de traitement Chémery Principal</i>		3,0
<i>Etrez - Rénovation de l'atelier de traitement (études)</i>		0,2
<i>Germigny - Rénovation de l'atelier de traitement (études)</i>		0,1
Total	156,7	208,7

Les comparaisons de la présente délibération sont effectuées entre les dépenses demandées par Storengy pour l'année 2021 et le dernier budget pour 2020 approuvé par la CRE, soit le révisé 2020 transmis à mi-année.

La CRE analysera les écarts entre les dépenses d'investissements définitives pour 2020 et le programme révisé approuvé en juillet 2020 dans le cadre de l'exercice du bilan à mi-année qu'elle réalisera mi-2021.

2.1 Plan de rénovation

Les dépenses du plan de rénovation correspondent en 2021 (i) à la finalisation de projets, (ii) s'agissant des 3 projets de rénovation, à la finalisation des études et au démarrage de la réalisation des projets approuvés, et (iii) à la réalisation d'études.

Storengy demande un budget pour 2021 de 19,7 M€ pour la réalisation des projets et 7,3 M€ d'études. Il est en hausse de 15% par rapport au budget approuvé pour l'année 2020.

Dans le cadre du plan de rénovation, Storengy a identifié 3 projets pluriannuels :

- « Compression Gournay » : approuvé par la CRE en juillet 2020 et portant sur le remplacement d'un compresseur mis en service il y a 23 ans afin d'accroître la flexibilité de la compression notamment dans le cadre de la conversion de la zone B (40 M€) ;

³ Délibération du 22 juillet 2020 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2019 et portant approbation du programme d'investissements 2020 révisé de Storengy.



- « Traitement Chémery » : portant sur le remplacement des unités de désulfuration et déshydratation les plus anciennes (100 M€) dont Storengy demande l'approbation.
- « Compressions Salins » : portant sur le remplacement du compresseur de secours à Etrez (70 M€) et l'installation d'un compresseur de secours à Tersanne (45 M€).

En 2021, les travaux relatifs à ces projets portent sur le démarrage des travaux sur la « Compression Gournay » (7,9 M€), le lancement de commandes pour le projet « Traitement Chémery » (3,0 M€) et la finalisation des études d'ingénieries de base en amont de la décision finale d'investissement pour le projet « Compression Salins » (4,3 M€).

Les autres projets en cours du plan de rénovation sont tous engagés. Ils portent notamment sur :

- le raccordement, d'ici 2023, du site d'Etrez à la nouvelle grille d'interconnexion de GRTgaz, à la suite de la reconstruction de cette grille d'interconnexion dans le cadre du projet Val de Saône mené par GRTgaz, pour un budget de 22,4 M€ (dont 4,3 M€ en 2021) ;
- la finalisation en 2021 du remplacement des unités de régénération sur le site de Saint-Illiers, pour un budget de 10,8 M€ (dont 0,9 M€ en 2021) ;
- la finalisation des travaux de mise en service de la compression de Beynes Supérieur pour un budget de 5,3 M€ (dont 1,5 M€ en 2021) ;
- la rénovation, d'ici 2021, du réseau méthanol du site de Gournay qui a présenté plusieurs fuites. Le budget total de cette rénovation est de 3,3 M€ (dont 2,1 M€ en 2021) ;
- le lessivage de deux cavités sur le site d'Etrez, afin de permettre à Storengy d'honorer un contrat de fourniture de saumure, pour un budget de 2,1 M€ en 2021.

2.2 Programmes pluriannuels

Les programmes pluriannuels sont des programmes transverses à plusieurs sites, pilotés par les équipes centrales de Storengy de façon à assurer une cohérence entre les sites sur des projets de même nature. Storengy indique que ces projets répondent pour la majeure partie d'entre eux à des problématiques d'ordre réglementaire ou de sécurité, et de sûreté industrielle.

2.2.1 Programme intégrité et obsolescence

Le budget du programme « intégrité et obsolescence » demandé par Storengy pour 2021 est en hausse de 31% par rapport au budget révisé pour l'année 2020. Cette hausse en 2021 est associée principalement au report de travaux prévus en 2020 et à un renforcement progressif des travaux sur le programme « Puits » afin de traiter 10 à 12 puits par an en 2023, et une hausse de la réalisation de travaux du programme « Gaz humide et collectes » après une phase de diagnostic sur l'état des canalisations.

La ventilation du programme « intégrité et obsolescence » pour l'année 2021 est la suivante :

en M€	Demande 2021
Programme « Puits »	34,6
Programme « Complétions soudées »	10,6
Programme « Gaz humide & collectes »	27,7
Programme « Compression »	10,6
Autres programmes	12,2
Total	95,7

Le programme « Puits » porte sur la rénovation des puits d'exploitation et de contrôle de Storengy. L'objectif est notamment de garantir le respect des contraintes réglementaires.

Le programme « Complétions soudées » vise à traiter, sur les 4 puits du parc de Storengy disposant d’une complétion soudée, la défaillance constatée en 2018 sur la vanne de fond du puits EZ20.

Le programme « Gaz humide et collectes » porte sur les canalisations de collecte du gaz naturel des stockages souterrains reliant les puits à la station. Ces ouvrages sont exposés à la corrosion et à la perte d’épaisseur notamment du fait de remontées d’eau du sous-sol accompagnant le gaz naturel lors du soutirage.

Le programme « Compression » porte sur la maintenance préventive et corrective des compresseurs et des autres équipements composant les ateliers de compression.

Les autres programmes portent sur :

- l’interface puits/surface (4,2 M€) ;
- l’informatique industrielle et les automatismes TSX7 (3,9 M€) ;
- le comptage (2,4 M€) ;
- l’électricité, l’instrumentation et les automatismes (1,8 M€).

2.2.2 Programme sûreté/sécurité

Le budget du programme « sûreté / sécurité » demandé par Storengy pour 2021 est en hausse de 55% par rapport au budget révisé pour l’année 2020.

Cette hausse est associée au report de travaux initialement prévus en 2020 et au démarrage de travaux relatifs à la prévention des risques industriels et la sureté sur plusieurs sites.

La ventilation du programme « sûreté /sécurité » pour l’année 2020 est la suivante :

en M€	Demande 2021
<i>Prévention des risques industriels</i>	15,2
<i>Sûreté du patrimoine</i>	4,3
<i>Prévention des risques technologiques</i>	0,1
Total	19,5

Le programme « Prévention des Risques Industriels » (PPRI) de Storengy a été mis en place après la réalisation d’audits de sécurité industrielle sur les sites de stockage en exploitation en 2015/2016, qui ont conduit à la mise à jour de la politique de sécurité industrielle de Storengy. Le budget demandé par Storengy est en hausse de 88% par rapport au budget 2020 révisé. En 2021, Storengy envisage la réalisation d’une partie des travaux de mise en place de vanne de sécurité à Gournay et Germigny initialement prévus en 2020, la poursuite des travaux de rénovation de la détection incendie du site d’Etrez et le démarrage des travaux de mise en place de vannes de sécurité sur les sites de Beynes et Saint-Illiers.

Le programme « Sûreté du patrimoine » fait suite à des audits menés par les administrations locales (Préfectures/DREAL) sur l’ensemble des sites de stockages. Les résultats de ces audits conduisent à renforcer la sûreté des sites industriels. Le budget demandé par Storengy est stable par rapport au budget 2020 révisé du fait de la finalisation des travaux sur 2 sites et le démarrage de travaux sur 3 sites.

Le programme « Plan de Prévention des Risques Technologiques » (PPRT) porte sur la réduction de la probabilité d’un accident majeur et à la maîtrise de ses conséquences autour des sites industriels. La fin de réalisation de ce programme de mise en conformité des sites industriels par rapport aux exigences de la réglementation, initialement prévue en 2020, aura lieu en 2021.



2.3 Investissements courants

2.3.1 Travaux régionaux

Les travaux régionaux demandés par Storengy représentent un budget de 10,2 M€ en 2021, en hausse de 9% par rapport au budget révisé pour l'année 2020. Ces travaux recouvrent :

- les travaux de maintenance courante et corrective, gérés directement par les équipes de maintenance des sites en lien avec la Direction de la Maintenance ;
- les petits travaux diffus sans phase d'étude préalable.

2.3.2 Petits projets industriels

Les petits projets industriels portent sur tous les projets qui n'entrent pas dans les catégories précédentes et qui nécessitent une phase d'étude en amont de la phase de réalisation afin de définir la solution technique à mettre en œuvre. Ces projets sollicitent plusieurs corps de métiers et donc une organisation en mode projet.

Storengy demande un budget de 33,8 M€ en 2021, en hausse de 32% par rapport au budget révisé pour l'année 2020. Cette hausse est associée à la fois à l'avancement des projets, dont la réalisation démarre après une phase d'étude, et à une augmentation des travaux après une période de sous-investissement.

2.3.3 Informatique

Storengy demande un budget relatif aux projets informatiques de 12,3 M€ en 2021. Les projets de la mission informatique répondent aux enjeux de sécurisation des systèmes industriels, d'efficacité des outils d'exploitation et de maintenance, de valorisation de la donnée et de pilotage industriel.

2.4 Demande d'approbation du projet « Traitement Chémery »

Le site de Chémery est réparti en deux sous-sites, Chémery Principal et Chémery Développement, raccordés à des puits distincts et disposant d'ateliers propres permettant la désulfuration et déshydratation du gaz.

Storengy indique que l'atelier de traitement Chémery Principal, mis en service en 1968, est vétuste et présente des dysfonctionnements (corrosion des équipements sous pression et de la tuyauterie, obsolescence des systèmes automates et problèmes de fiabilité). L'atelier de Chémery Développement, en revanche, présente des infrastructures plus récentes. De plus, il dispose de capacités de déshydratation inutilisées.

Le projet de Storengy prévoit le remplacement partiel des unités de traitement de Chémery Principal : l'atelier de Chémery principal serait arrêté, et les capacités de traitement équivalentes seraient reconstruites sur Chémery Développement. L'ensemble des puits seraient alors raccordés à ce dernier.

Storengy demande l'approbation d'un budget de 100 M€ pour le projet « traitement Chémery », dont 3,0 M€ en 2021.

2.5 Demande d'approbation de nouvelles études

Les nouvelles études dont Storengy demande l'approbation représentent un budget de 0,3 M€. Elles portent sur la rénovation des ateliers de traitements du gaz des sites d'Étrez et Germigny.

2.6 Demande d'approbation de dépenses de déploiement d'une nouvelle version de SAP

Storengy demande l'approbation de dépenses associées au déploiement, d'ici 2022, d'une nouvelle version de SAP pour un montant estimé par Storengy à 8,1 M€ sur la période 2021-2022.

Storengy utilise actuellement une version de SAP déployée en 1998 dans le cadre d'un partage de licence avec GRDF.

Le projet prévoit le déploiement d'une nouvelle version de SAP et le développement des outils d'interface existants (reporting financier, gestion des achats/des stocks et traitement comptable des commandes) qui ne pourront être compatibles avec le nouvel environnement SAP. A l'occasion du remplacement de ces outils obsolètes, Storengy prévoit d'uniformiser sa gestion des achats et de développer un nouvel outil mobile pour la maintenance.

3. ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS

3.1 Conséquences de la crise sanitaire

La crise sanitaire a conduit Storengy à revoir son programme d'investissement 2020 en priorisant les chantiers devant être réalisés au plus tôt. Le programme d'investissements 2021 de Storengy prévoit en conséquence la réalisation en 2021 de ces projets (20 M€).

Les reports portent principalement sur le programme puits, le programme "collectes et gaz humide" et le plan de prévention des risques industriels.

La crise sanitaire conduit par ailleurs, selon Storengy, à des surcoûts de réalisation des investissements (mobilisations plus longues des équipes et matériels nécessaires à la réalisation des projets, mise en place de procédures adaptées).

L'analyse détaillée de l'impact de la crise sur le programme d'investissement des opérateurs régulés sera réalisée dans le cadre de l'exercice d'analyse des conséquences économiques, organisationnelles et financières de la crise sanitaire sur l'activité des opérateurs régulés qui sera conduit par la CRE au 1^{er} semestre 2021.

3.2 Plan de rénovation

Les travaux relatifs au raccordement du site d'Étrez à la nouvelle grille d'interconnexion ont été reportés au prochain arrêt du site, prévu en 2022. Le coût à terminaison du projet est stable à 22,4 M€.

La finalisation de la mise en service des installations de déshydratation sur le site de Saint-Illiers a été reportée à 2021. Le coût à terminaison a été réévalué à la baisse (10,2 M€, soit -1,2 M€ par rapport à juillet 2020) suite au bon déroulement des premiers essais.

La finalisation des travaux de mises en service de l'atelier de compression de Beynes supérieur est prévue en 2021. Le coût à terminaison du projet a été revu à la baisse (5,3 M€, soit -0,3 M€ par rapport à juillet 2020).

La finalisation de la mise en service des nouvelles cavités à Hauterives a été reportée à 2021. Le coût à terminaison du projet a été revu à la hausse de 0,9% à 32,8 M€.

3.3 Programmes pluriannuels

La CRE constate une hausse du budget 2021 des programmes pluriannuels (+34% par rapport au budget révisé pour 2020) associés à la réalisation en 2021 de travaux initialement prévus en 2020 et un renforcement des travaux sur des programmes « puits » et « collectes et gaz humide ».

La CRE considère que cette hausse des programmes pluriannuels est justifiée par le traitement de défaillances et qu'elle est nécessaire à la sécurité et au respect des obligations réglementaires de Storengy.

3.4 Investissements courants

La CRE constate que la hausse du budget des investissements courants (+19% par rapport au budget révisé pour 2020) est associée à un renforcement des petits projets industriels lié à une augmentation des travaux.

La CRE considère que cette hausse est justifiée par le traitement de défaillances et qu'elle est nécessaire à la sécurité et au respect des obligations réglementaires de Storengy.

4. ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES DEMANDES D'APPROBATION POUR DE NOUVEAUX PROJETS ET PROGRAMMES

4.1 Projet « Traitement Chémery »

Storengy demande l'approbation d'un projet de remplacement de l'atelier de traitement du gaz de la partie la plus ancienne du site.

Le projet vise à fiabiliser la capacité de traitement du gaz du site. Le dimensionnement de l'investissement tient compte des perspectives de réduction du périmètre de la PPE après 2023 (baisse de 140 GWh/j à l'horizon 2023 au périmètre France).

Storengy a présenté les scénarios alternatifs suivants :

- un scénario « sans investissement » qui conduit à une réduction des capacités : Storengy indique que les capacités de traitement de Chémery principal ne seront plus opérables du fait de la corrosion des équipements sous pression (ESP), de l'obsolescence des automates et des systèmes de sécurité. Le débit de pointe du site serait alors limité par les seules capacités de traitement de Chémery Développement, ce qui conduirait à la réduction du volume commercialisable de 15 à 20 TWh (~40 TWh actuellement) et à des investissements de mise en sécurité.
- un scénario « maintenance renforcée », qui ne traiterait que partiellement la vétusté des installations : Ce scénario prévoit une maintenance renforcée pour poursuivre l'exploitation. Malgré ces travaux, Storengy indique que le service d'inspection reconnu (SIR) considère que l'épaisseur de métal des ESP ne permet pas une exploitation au-delà de 5 à 8 ans et nécessite le remplacement de certains équipements de l'atelier à partir de 2025.

La CRE considère que la poursuite de l'utilisation de l'atelier Chémery principal, mis en service en 1968, n'apparaît pas envisageable à moyen terme dans des conditions acceptables d'opérabilité et de sécurité.

La CRE considère qu'un scénario sans investissement conduirait à une réduction de la capacité qui ne semble pas optimale : elle conduirait à une perte de recettes d'enchères (entre -30 et -40 M€ pour les réductions estimées par Storengy) supérieure à l'écart de revenu autorisé entre le scénario avec et sans investissement.

La CRE constate que le scénario de maintenance renforcée est plus coûteux que le projet demandé (+25 M€ d'investissements), en raison notamment de la non-optimisation avec les installations de déshydratation disponibles à Chémery Développement et de la réalisation de travaux sur des installations anciennes. En outre, il implique de réaliser des investissements correctifs sur des actifs dont le remplacement sera imposé à horizon 2028. Par ailleurs, il ne traite que partiellement la vétusté des installations, tous les équipements n'étant pas remplacés. Il existe ainsi un risque important d'apparition d'investissements complémentaires.

La CRE considère que l'investissement tel que demandé par Storengy est justifié : en conséquence, elle approuve le projet soumis par Storengy.

Un audit sera réalisé au 1^{er} semestre 2021 afin de fixer le budget-cible du projet, en application du dispositif de régulation incitative prévu par le tarif ATS2.

4.2 Nouvelles Etudes

Storengy demande l'approbation d'études de la rénovation des ateliers de traitement du gaz d'Etrez et de Germigny. Les études portent sur une rénovation des ateliers de traitement de gaz limitée aux équipements qui présentent des défaillances :

- Etrez : remplacement des automates et des brûleurs des unités de régénération pour un budget estimé à 4,3 M€ ;
- Germigny : remplacement d'une unité de régénération pour un budget de 13,4 M€.

La CRE approuve la réalisation de ces études, pour un budget total de 1,6 M€ dont 0,3 M€ en 2021.

4.3 Déploiement d'une nouvelle version de SAP

Storengy a demandé l'approbation d'un projet de déploiement d'une nouvelle version de SAP en juillet 2020⁴. Cependant, des incertitudes existaient encore sur le dimensionnement de la solution : l'appel d'offres visant à sélectionner l'entreprise en charge du déploiement de la nouvelle version était alors en cours, et le budget n'était pas connu avec suffisamment de précision pour approuver l'ensemble du projet.

La CRE a alors approuvé la réalisation des dépenses pour la réalisation des travaux de cadrage du projet et de définition de la stratégie de déploiement prévus en 2020 pour un montant de 1,5 M€. Ces travaux ont conduit à une réévaluation à la hausse du budget du projet par rapport à la première estimation du budget présenté en juillet 2020 (+4,0 M€). Cette hausse provient d'une sous-estimation des prestations d'intégration de SAP et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont les montants ont été précisés lors d'appel d'offres, et, dans une moindre mesure, à la précision du besoin de remplacement des outils d'interface.

⁴ Délibération du 22 juillet 2020 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2019 et portant approbation du programme d'investissements 2020 révisé de Storengy.

Dans son dossier, Storengy demande l’approbation des dépenses pour la réalisation du déploiement d’une nouvelle version de SAP pour un montant estimé par Storengy à 9,6 M€ sur la période 2020-2022. Cette estimation a depuis été révisée à 8,2 M€ afin de tenir compte de la mutualisation des coûts de déploiement avec un autre opérateur d’infrastructures gazières.

La CRE considère le besoin d’un déploiement d’une nouvelle version de SAP justifié au regard de l’obsolescence de la version utilisée actuellement et de l’arrivée à échéance du contrat de partage de licence avec GRDF.

La CRE constate que les développements d’outils d’interface portent essentiellement sur l’adaptation d’outils existants au nouvel environnement SAP et que les développements additionnels se limitent à un outil mobile pour la gestion de la maintenance.

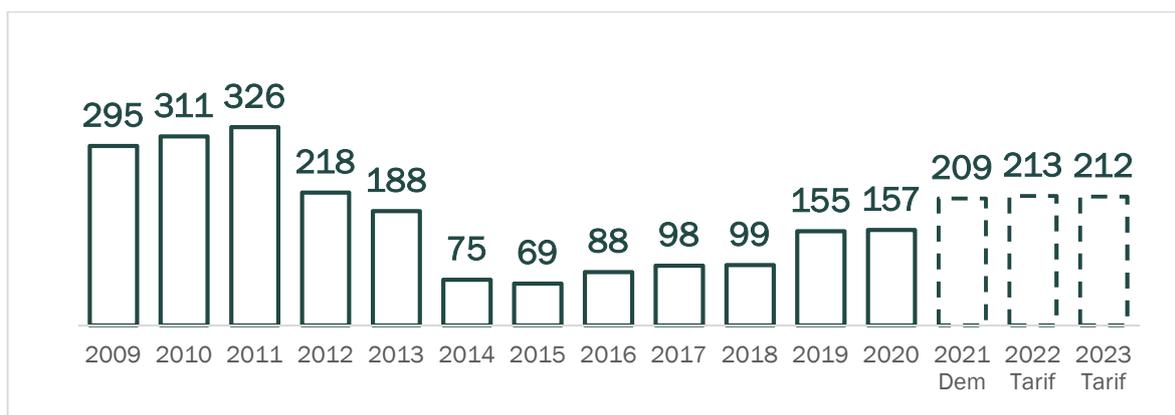
La CRE approuve le projet pour un montant total de 8,2 M€ dont 5,6 M€ en 2021.

4.4 Niveau du programme d’investissement de Storengy

Storengy a réduit très significativement ses investissements dans les années qui ont précédé l’entrée en régulation du stockage. Depuis la réforme, le niveau d’investissement a augmenté, et devrait se maintenir à un niveau similaire jusqu’à la fin de la période tarifaire en 2023 compte tenu des projets de rénovation majeurs envisagés par Storengy (3 projets de rénovations majeures pour un montant de 250 M€ sur la période 2020-25) et une montée en puissance des programmes de travaux et des petits projets industriels.

Par ailleurs, au-delà des 3 projets de rénovations identifiés par l’opérateur à ce stade, Storengy ne présente pas de stratégie à moyen terme sur le devenir de ses sites. D’autres projets de rénovation sont susceptibles d’apparaître en fonction de l’évolution potentielle du périmètre régulé, ou de la performance des sites.

Investissements de Storengy (M€)



La CRE considère qu’il est important d’envoyer un signal aux opérateurs de priorisation des investissements pour s’assurer de l’acceptabilité pour le consommateur et pour prendre en compte la décroissance programmée de l’usage du gaz naturel. En particulier la CRE souligne que cette stratégie d’investissement doit être optimisée au regard des capacités de l’ensemble des sites et non pas seulement site par site.

La CRE demande à Storengy de lui présenter sa stratégie d’investissements à moyen terme tenant compte des objectifs de la PPE et des perspectives d’évolution de la consommation gazière française.

La CRE étudiera, dans le cadre de la prochaine mise à jour tarifaire, l’opportunité d’introduire une incitation sur une enveloppe pluriannuelle d’investissements pour Storengy.

DECISION DE LA CRE

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockage transmettent leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie pour approbation.

Approbation du programme d'investissements 2021

Pour l'année 2021, la CRE approuve le programme d'investissements demandé par Storengy.

Celui-ci se répartit de la façon suivante :

en M€	Demande 2021	Autorisation 2021
Plan de rénovation	30,3	30,3
Programme intégrité et obsolescence	95,7	95,7
Programme sûreté/sécurité	19,5	19,5
Investissements courants	61,9	61,9
Total	207,4	207,4

Les montants de ce tableau tiennent compte de l'ajustement du budget du projet SAP par rapport au montant initialement transmis par Storengy dans son dossier.

Approbation de nouveaux projets

La CRE approuve :

- le projet « traitement Chémery », ce projet sera soumis à la régulation incitative des investissements prévue par le tarif ATS2, sur la base du budget fixé dans le cadre de cet audit.;
- les études relatives à la rénovation des ateliers de traitement du gaz d'Etrez et de Germigny pour un budget total de 1,6 M€ dont 0,3 M€ en 2021 ;
- le déploiement d'une nouvelle version de SAP pour un montant de 8,2 M€ dont 5,6 M€ en 2021.

La CRE demande à Storengy d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet, relatif au maintien ou à l'amélioration des performances, d'un scénario alternatif sans réalisation de l'investissement présentant ses conséquences sur les performances du site concerné ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme d'autres solutions techniques, des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La CRE prend acte de la première évaluation par Storengy de l'impact de la crise sanitaire sur ses dépenses d'investissement. Elle réalisera un exercice d'analyse des conséquences économiques, organisationnelles et financières de la crise sanitaire sur l'activité des opérateurs régulés au premier semestre 2021.

La CRE demande à Storengy de lui présenter, avant le mois de juillet 2021, un bilan d'exécution intermédiaire de la présente décision, comprenant notamment un point d'avancement des principaux projets engagés ainsi que sa stratégie d'investissements à moyen terme.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Storengy. Elle sera par ailleurs transmise à la ministre de la transition écologique ainsi qu'au ministre de l'économie, des finances et de la relance.

Délibéré à Paris, le 21 janvier 2021.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean-François CARENCO